

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Présents :

Nathan ARSAC, Cécilia BAEZA, Audrey BANEYX, Garance BENOIT, Nicolas BIZEL, Raphaël CHARPENTIER (arrivée à 10h35), Simon CORDONNIER, Thalia CREACH, Léon FLACHAT-BERNE, Inès FONTENELLE, Yannig GOURMELON, Etienne GRASS, Florence HAEGEL, Lukas KODAS Adrien LEHMAN, Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Nadège RAGARU, Xavier RAGOT, Catherine SUEUR, Clémence THAUNAT, Nina WLOCZYSIAK.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Xavier RAGOT), Fabrice BOUDJAABA, Louise GARNIER, Jean-François HUCHET, Sukriti ISSAR (procuration à Sandrine PERROT), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Xavier RAGOT), Robin POUVREAU, Arnaud ROBINET, Dominique TAFFIN.

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Nathan HAÏK	Directeur du cabinet du directeur
Sébastien HUA	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Benjamin MAGUILY	Représentant de la rectrice de Paris
Erell RENOUARD	Directrice des admissions
Paul-André ROSENTAL	Directeur scientifique
Maxime TRIQUENAUX	Conseiller auprès du directeur
Luis VASSY	Directeur de Sciences Po
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Point d'actualité	2
II. Présentation de la politique scientifique	2
III. Présentation du bilan de la campagne d'admission 2025	9
IV. Proposition de groupes de travail	14
V. Questions diverses	15

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

La séance est ouverte à 9 h 05 par Xavier RAGOT.

Xavier RAGOT

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à ce Conseil de novembre. Je vous propose, sans plus tarder, de commencer. L'ordre du jour est assez chargé, nos points à discuter sont importants. Je vous propose donc de commencer dès maintenant avec, comme nous en avons convenu, un point d'actualité de notre directeur.

I. POINT D'ACTUALITÉ

Luis VASSY

Bonjour à tous, je serai assez bref, vous avez un ordre du jour chargé et je dois, pour ma part, me rendre à un rendez-vous à 11 heures. Nous avons passé à nouveau un mois très positif. On peut noter les impressions que je garde de mes déplacements au Brésil et en Chine, ces dernières semaines, qui sont vraiment très prometteurs et, surtout, confirment le très haut niveau d'attractivité de notre établissement. Il va de soi que nos partenaires sont attirés, surtout quand ils ont un système de sélection dense, à l'instar de ces deux pays, par le niveau de ce qu'on fait à Sciences Po, celui des étudiants ainsi que la qualité de nos parcours de recherche possibles. Je ne rentre pas dans les détails, mais, dans les deux cas, les priorités thématiques étaient le climat et l'environnement. Notre idée, avec Laurence Tubiana, est qu'il y ait assez rapidement des partenariats structurants, avec les États-Unis d'une part, la Chine d'autre part, deux pays pour lesquels le sujet climatique peut être valablement abordé ainsi qu'un grand émergent qui devrait être le Brésil. La poursuite de notre montée en puissance sur les sujets climatiques a bien été notée. On peut, à cet égard, relever le très grand succès de la Semaine du Climat et de la Nature qui s'est tenue à Sciences Po, avec un niveau d'intervenants vraiment exceptionnel, notamment le vice-président de la Commission européenne, un certain nombre de membres du gouvernement, le négociateur en chef brésilien et la réunion présidée par Laurent Fabius, avec les anciens présidents de COP. Donc 60 événements au total et 4 000 participants pour cet événement important qui sera dorénavant annuel, ce qui nous permettra, je pense, d'asseoir notre position de leadership sur ce sujet. Sur le reste de l'actualité, on parlera naturellement des admissions. Je souhaite juste relever, pour les masters, à nouveau une tendance de forte hausse des candidatures étrangères. Je vous invite à regarder l'annonce du Canada qui a annoncé une baisse très significative du nombre de candidats étudiants. On peut imaginer que ces évolutions, sur la scène internationale, produisent un effet de report sur notre établissement. J'en retiens l'idée qu'on a eu, au fond, raison de nous organiser pour aborder cette période dans une atmosphère de sérénité au quotidien. Je note aussi le succès, Kate en parlera peut-être, d'un événement sur les VSS. Je relève que c'est Sciences Po qui a été choisi par ses partenaires pour organiser cet événement. Cela nous a permis de présenter le renforcement de nos dispositifs, tout en restant bien sûr conscients que davantage doit encore être fait et qu'il convient d'évaluer ce qui a été fait. Le deuxième point est celui de l'évaluation. Nous avons modifié deux des procédures et conservé une d'elles. Je suis heureux de constater que nous avons eu raison de faire évoluer cette réforme des admissions, puisqu'on constate à la fois une hausse du niveau et de la diversité sociale grâce aux deux procédures modifiées et une baisse à la fois du niveau moyen et de la diversité dans la procédure inchangée. Je remercie le Conseil pour son appui constant dans cette démarche.

Xavier RAGOT

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de commencer dès maintenant, en remerciant Paul-André Rosental de sa présence, par la présentation de notre politique scientifique.

II. PRESENTATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Paul-André ROSENTAL

Merci tout d'abord au Président du conseil de son invitation et bonjour à tous. La politique scientifique que j'entends mener consiste à tirer parti des forces et du rayonnement international de Sciences Po,

afin de penser, de manière ample, les mutations qui marquent l'entrée dans ce deuxième quart du siècle en poursuivant les objectifs que se fixe notre établissement, comme l'internationalisation, la multiplication des sources de financement, l'articulation avec la formation tout en promouvant les valeurs de notre communauté savante, exigence scientifique, défense des libertés académiques. La conjoncture dans laquelle Sciences Po doit penser, enseigner, agir rompt avec celle ouverte avec la fin de la Guerre froide avec la remise en cause de l'ordre international et de la sécurité de l'Europe, le coup d'arrêt à la globalisation, le creusement des inégalités, la révolution du numérique et de l'intelligence artificielle, une diffusion mondiale en matière de *Welfare* alors que se multiplient les menaces sur la santé globale. La crise environnementale soumet la planète à un des périls les plus massifs de son histoire et la fragilisation des démocraties mène à une attaque frontale contre les sciences et, particulièrement, les sciences sociales. Il peut sembler surprenant qu'un historien ait souhaité conduire la politique scientifique dans un tel moment de bascule. Précisément, la perspective longue est indispensable pour distinguer les mutations qui rejouent des scénarios connus de celles qui requièrent des modèles inédits de compréhension. Je me sens ici en étroite communauté de point de vue avec Luis Vassy, notre directeur, dont l'appui depuis ma nomination a été constant dans sa détermination à renforcer le poids et la qualité de la recherche dans notre maison, en réponse à la brutalisation du monde et à la concurrence universitaire internationale accrue, notamment du côté des pays émergents. Penser l'inédit en renforçant notre système académique et public et en préparant la communauté doctorante et étudiante aux responsabilités qu'elle aura à exercer, tels sont les auspices qui guident ma direction scientifique. Ma conviction est que Sciences Po, par sa richesse savante et son attractivité, dispose du potentiel nécessaire pour se saisir de ces processus pour atteindre les perspectives stratégiques que nous nous donnons dans les limites tracées par le ralentissement du corps académique sous l'effet des contraintes budgétaires. Nous avons tous conscience que, sous l'impulsion de Bruno Latour, Sciences Po a connu une véritable métamorphose. Il est toutefois difficile de réaliser à quel point cette mutation a été rapide, ample et profonde. Nous avons construit, pendant cette période, grâce à nos unités de recherche, mais aussi à nos structures transversales, à des programmes ciblés, à des réseaux plus ou moins formalisés sur l'environnement ou l'immigration, un potentiel scientifique exceptionnel. Il se complète d'un foisonnement d'initiatives informelles qui, autour d'un sujet ou d'une méthode, traversent les frontières des disciplines. La direction scientifique se doit donc de tirer parti de cette richesse en se situant à l'articulation des objectifs stratégiques de notre établissement, les orientations des unités de recherche et les initiatives transversales, institutionnalisées ou informelles prises par la communauté académique. C'est dans cette combinaison que se déploie l'identité de Sciences Po, identité en constante dynamique, qui est le socle de nos avantages comparatifs dans la compétition internationale. Au cours des quinze dernières années s'est établie une liaison de plus en plus formalisée entre les orientations scientifiques de nos centres et le rôle de validation que joue, notamment, le Conseil scientifique. Cette systématisation est le marqueur de notre évolution vers le statut d'université de recherche et non plus seulement d'école qu'il convient aujourd'hui d'articuler avec un renforcement de la politique d'établissement. Outre les mutations macro-historiques en cours et la diversification des collaborations savantes en notre sein, Sciences Po se transforme, sous l'effet d'évolutions organisationnelles. Depuis 10 ou 15 ans, les financements traditionnellement affectés à des projets collectifs thématiques se sont orientés, par les masses financières engagées, vers des incitations institutionnelles aux regroupements d'établissements selon des modalités variables. Cette évolution se reflète aujourd'hui à Science Po dans les grands chantiers collaboratifs dans lesquels nous sommes engagés en confiant à la politique scientifique la co-direction des politiques de recherche qui y sont menées. CIVICA, fédération d'une dizaine d'universités européennes de sciences sociales, aux côtés de la DAI de Jeremy Perelman, le partenariat avec l'Université Paris Cité, le projet TIERED qui, en partenariat avec huit organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche français promeut deux axes de recherche : l'environnement et le numérique. Evolutions et parfois menaces écologiques, politiques et géopolitiques. Foisonnement scientifique interne. Insertion dans le vaste programme de structure scientifique dont il convient désormais d'essayer de maîtriser la cohérence. Tout concourt aujourd'hui à réviser l'architecture d'ensemble de la politique scientifique de Sciences Po. Cela vaut d'abord en matière de recrutements. Sciences Po est l'un des rares établissements nationaux à mettre en œuvre un plan pluriannuel élaboré par un échange entre les centres de recherche et la direction scientifique. Il est indispensable que celle-ci contribue à sa conception et à sa mise en œuvre en étant associée à la composition des comités de recrutement et par la possibilité de proposer des candidatures à haut potentiel transversal à l'image des *University Professors* aux États-Unis. La politique scientifique passe ensuite par une politique volontariste dans les domaines que les évolutions du monde nous invitent à repenser. L'un d'entre eux

est le secteur de sécurité et de défense. Il est prématuré de déduire les conclusions du comité mis en place à cet effet. Il est évident que dans ce champ, en rapide essor chez nombre de nos voisins européens, Sciences Po devra, à plusieurs titres, prendre sa place en France et en Europe. Une autre échelle d'intervention est celle de la communication scientifique. Dès ma nomination, j'ai œuvré à redéfinir la répartition des tâches entre les unités de recherche et la DCOM. La refonte en cours de la direction scientifique, consécutive à la disparition prévue de la direction des études et des partenariats, et avec le soutien constant de notre directeur, permettra à la direction scientifique d'accentuer son rôle spécifique dans ce domaine. Une de ses modalités sera l'organisation de colloques ciblés à forte vocation scientifique et leur valorisation dans l'enceinte de Sciences Po comme à l'extérieur. Sans que notre communauté ne parle que d'une seule voix, la meilleure réponse à apporter aux lectures parfois déformantes de la presse et des réseaux sociaux, comme aux tensions actuelles provoquées par le durcissement du monde, est scientifique. Montrer la force et la diversité de ses propositions savantes aidera Sciences Po à assurer la sérénité indispensable à la vie de la recherche et la place que doit être celle de notre établissement dans la cité. Une autre modalité sera la création d'un quatre pages consacré aux politiques publiques, thématique présente dans tous nos laboratoires. Un bulletin destiné à traduire et à faire valoir non seulement dans le monde académique, mais aussi auprès des décideurs, journalistes et relais d'opinion, un travail de recherche de haute spécialisation produit dans nos équipes. Cette diffusion numérique sera doublée d'une valorisation à laquelle nous réfléchissons avec Emilie Prade, directrice de la communication. Dans toutes ces actions de valorisation scientifique et civique, nous pourrions tirer profit de la création annoncée d'un OFCEPII qui renforcera encore notre légitimité en matière de sciences appliquées. A ce rayonnement contribue également le LIEPP, dont le rayonnement et la capacité à lier des approches parfois antagonistes pour créer des formes inédites d'évaluation des politiques publiques sont remarquables et donne à notre établissement une très forte légitimité, tant dans le monde savant que dans celui de la haute administration, en supplément de ces points forts scientifiques traditionnels, qui s'est édifiée depuis quinze ans. La puissance de Sciences Po touche les deux extrêmes de la recherche : d'un côté la maîtrise d'un éventail, impressionnant par son ampleur et sa diversité, en matière de méthode en sciences sociales, de l'autre, son rayonnement dans le domaine de la recherche appliquée, riche et féconde en expérimentations pour nos disciplines. Une telle politique suppose une stratégie collégiale en matière de recherche et que la direction scientifique en soit le pilote, en collaboration étroite avec les directeurs et directrices des centres. Cette démarche s'impose dans un monde de la recherche qui ne cesse de se complexifier sous l'effet de la compétition internationale, mais aussi des contraintes institutionnelles et financières de tous types. À cet effet, dès ma nomination, j'ai souhaité consacrer la réunion mensuelle des DUDD à un travail commun d'élaboration des décisions stratégiques liées à la recherche. Le DUDD représente, en effet, la diversité de la faculté permanente, dans ses compétences et sensibilités, tout en étant resserré en effectifs. Il est, par définition, composé des meilleurs connaisseurs de la recherche en France et, par construction, il associe recherche et enseignement. Les fruits de ce travail d'élaboration sont soumis au Conseil scientifique et un troisième échelon résidera dans la convocation annuelle du Sénat académique en fin d'année universitaire. Si celui-ci a, ces dernières années, été principalement réuni en cas de crise, le Sénat académique, centré sur les contenus, aidera tous les collègues à se sentir pleinement partie prenante des orientations de notre établissement. L'importance de la communication savante et donc du lien avec la DCOM illustre le travail de positionnement qu'effectue continuellement la DS avec les autres directions. Maintenir une liaison privilégiée avec la formation est une priorité, de même qu'un échange continu avec la DAI et l'Ecole de la recherche. Tirer le plus intensivement parti de nos forces passe par une collaboration avec la DRIS, en liaison étroite avec le CDSP, collaboration désormais vitale pour l'octroi des financements. Il est tout aussi indispensable que la DS joue un rôle moteur dans la réflexion en matière de numérique et d'IA, ce que permettra le prochain rattachement en son sein de l'Institut Libre des Transformations Numériques. En collaboration avec le Medialab, le CDSP, l'Institut des Compétences et de l'Innovation et avec chacun de nos centres de recherche, le développement de nos initiatives est particulièrement impressionnant par son rythme et le nombre de doctorants et postdoctorants concernés, par sa capacité à développer des partenariats et en implantant les sciences sociales dans les applications de l'IA. C'est une chance extraordinaire pour nos communautés étudiantes et doctorantes et un domaine majeur pour penser le lien entre recherche et formation. Par une série d'initiatives en cours, je souhaite jeter les bases de la création d'un département « méthode » qui associera des approches qualitatives et quantitatives. Il est, tout d'abord, destiné à systématiser la formation de la communauté étudiante pour lui donner au moins cette connaissance passive des outils des sciences sociales, des plus techniques aux plus qualitatifs. Cette création permettra aussi d'unifier dans un cadre commun la grande diversité des profils de nos

chercheurs qui sont soit des grands méthodologues, soit les représentants de disciplines connexes à celles de nos cinq départements. Il s'agira ainsi de favoriser des initiatives d'ampleur qui manifestent la puissance acquise aujourd'hui par Sciences Po dans ce domaine fondamental des sciences sociales. Je n'exclus pas, même si c'est prématuré à ce stade, la création ultérieure d'un département « humanités » utile, de manière complémentaire, pour réagir à la modification des savoir-faire cognitifs qu'est susceptible d'entraîner l'expansion de l'IA. Pour conclure, il existe un accord de toutes les communautés de Sciences Po pour affirmer la nécessité de nourrir par la recherche la stratégie de l'établissement, à la fois sur le fond et sur la manière de faire, par un dialogue rationnel, argumenté, assis sur une base savante. Au stade que nous avons atteint, pour utiliser l'expression utilisée par un de mes prédécesseurs, Guillaume Plantin, il est essentiel que la politique scientifique permette, en matière de recherche, que « le tout soit supérieur à la somme des parties ». C'est à ce prix que pourra se réaliser la politique que je porte aujourd'hui. Merci beaucoup.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup Paul-André pour cette présentation très complète et très dense. Y a-t-il des questions, des demandes d'éclaircissements ?

Garance BENOIT

Merci beaucoup, Monsieur le Professeur pour cette intervention et cette présentation. Vous incluez beaucoup de corps autour de vous. Il y a peut-être une absence, celle des chargés d'enseignement. On aimerait avoir votre point de vue la -dessus. Il y a aussi des académiques dans ce corps et on regrette la distance qui est mise avec la faculté permanente. Je souhaitais aussi saluer la création d'un département d'humanités. Ce n'est pas la première fois que j'entends qu'il pourrait s'agir d'une réponse pertinente devant la montée des IA. La création d'un master LLM le disait déjà au mois de septembre dans cette même salle. Et nos étudiants sont bien nombreux, au sein de nos parcours « humanités », à être intéressés par ces sujets.

Florence HAEGEL

Etant présidente du Conseil scientifique, je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu dans d'autres lieux. Je voulais d'abord vous remercier vivement pour cette présentation, en particulier pour l'importance accordée à la collégialité qui me semble être un élément essentiel dans la mise en œuvre d'une politique scientifique. Je voudrais quand même poser une question sur l'internationalisation, afin de savoir quelle place elle prend dans ton programme. Il me semble que tu n'as pas assez insisté, Paul-André, sur ce point dans ton programme. Dans cette mutation très forte de Sciences Po que tu as rappelée, il y avait aussi le fait qu'elle s'appuyait sur une très forte internationalisation, en particulier des recrutements. Notre établissement a aussi beaucoup changé avec l'arrivée de nombreux collègues de différents pays, beaucoup d'Europe, avec une communauté académique très variée. J'aimerais bien savoir quelle place sera accordée à cette dimension, en particulier dans la question des recrutements qui, comme tu le disais, restent le nerf de la guerre en la matière. Merci beaucoup.

Simon CORDONNIER

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai deux interrogations. La première, c'est la reconfiguration avec, d'un côté, la DS et, de l'autre, la DFI. Elle fait, je crois, l'unanimité et je trouve aussi qu'elle a du sens. En revanche, cela soulève un point sur l'intérêt qu'avait la DFR dans la relation aux DD qui ont évidemment un rôle à jouer sur les carrières des académiques qui est pleinement celui de la DS mais qui jouent aussi un rôle très fort sur les enseignements et il y a là peut-être un point un peu aveugle pour la DS. Et comment se passe finalement cette relation ? Vous l'avez dit, vous travaillez en interaction avec Anne-Solenne, mais comment formaliser cette relation avec les DD et la composante « enseignement », plutôt pilotée par la DFI que par la DS ? En sachant que selon les départements ce n'est évidemment pas le même fonctionnement mais pour les départements qui ne sont pas jumelés à un seul centre, il existe une véritable interrogation sur ce rôle des DD dans la relation aux enseignements. Ma deuxième question porte sur le département « méthode » qui suscite beaucoup de questions, notamment sur la volonté d'harmoniser l'enseignement des méthodes en première année. Comment faire cela avec des personnes qui, on peut l'imaginer, trouvent moins leur place dans les départements actuels et qui, par conséquent, ne sont peut-être pas porteurs des méthodes les plus utilisées par le reste de la faculté permanente ? Comment réfléchir à cette relation avec les autres départements ? Et question subsidiaire : quelle composition pour ce département ? S'agira-t-il de nouveaux recrutements, de déploiements de personnes aujourd'hui affectées à d'autres départements ?

Quel effectif envisagez-vous pour ce département ? Nous n'avons pas eu non plus d'éléments quantitatifs sur le plan de recrutement. Nous avons bien compris qu'il n'était plus celui présenté par Mathias Vicherat il y a quelques années. Est-on sur une stabilisation de la faculté permanente ? Suit-on la démarche d'augmentation des effectifs ? Merci.

Clémence THAUNAT

Je vous remercie pour cette présentation. Nous regrettons toutefois de n'avoir reçu aucun document en amont pour préparer cet échange, ce qui ne facilite pas la discussion. Serait-il possible d'avoir accès aux détails du projet pour la politique scientifique de Sciences Po soumis à votre candidature à la direction scientifique ?

Inès FONTENELLE

Merci beaucoup. Nous avons appris, par voie de presse, la création d'un comité, co-présidé par Florence Parly avec pour objectif, je cite, de « repositionner Sciences Po comme un acteur majeur des études stratégiques et des relations internationales, d'identifier des communautés de recherche et de créer des passerelles avec des milieux diplomatiques, militaires, économiques. » Ce comité doit rendre ses conclusions le mois prochain. Il réunit des représentants du monde de l'entreprise, notamment un cadre de Thales dont la candidature avait pourtant été rejetée par le CI pour un siège de personnalité extérieure ainsi qu'un représentant de Safran. La co-présidence, assurée par une ancienne ministre macroniste, et la participation d'entreprises d'armement nous interrogent quant au positionnement politique de ce comité et à la ligne que la direction souhaite imposer à Sciences Po en matière de relations internationales et de défense, au-delà de notre profond désaccord avec le choix d'associer Sciences Po à des entreprises impliquées dans le génocide à Gaza. L'annonce de la création de ce comité avait choqué bon nombre de membres de la faculté permanente. Il avait notamment suscité des réactions au sein de ce Conseil. Malheureusement, le directeur n'avait pas répondu aux questions soulevées lors d'une précédente réunion. Nous sommes convaincus, monsieur Rosental, qu'en tant que directeur scientifique, vous leur accorderez toute l'attention qu'elles méritent. Nous avons donc deux questions à ce sujet à vous poser. Quelle est votre position concernant l'implication d'entreprises d'armement engagées dans des conflits au sein de ce comité ? Comment pensez-vous assurer l'indépendance de la recherche dans ce cadre ? Quel est votre positionnement face à la création de comités ad hoc, composés par le directeur, annoncés dans la presse, et qui semblent contourner les instances collégiales prévues pour traiter les questions de politique scientifique ? Merci.

Nina WLOCZYSAK

Merci beaucoup pour cette présentation. Ma question concernait l'orientation donnée à l'Ecole du climat puisqu'on a parlé de la place de Sciences Po dans la recherche sur ce sujet. Quelle sera la place de la recherche au sein de cette école qui semble, pour le moment, plus orientée vers le côté formation ? Si je compare cela à d'autres initiatives internationales, notamment à LSE où j'étudie actuellement et qui vient de lancer son programme en *sustainability*, comment Sciences Po entend-il se positionner sur ce sujet pour garantir son rayonnement à l'international ? Merci.

Xavier RAGOT

Merci, deux questions très rapides. Pourrais-tu effectivement nous donner la réactualisation des contraintes relatives au plan de recrutement ? Un autre point sur le débat suscité par la création du département des « méthodes ». Je pense que c'est une excellente idée et que c'est nécessaire. La création du projet scientifique associé à ce département est forcément complexe. Car derrière le mot « méthodes », il y a beaucoup d'éléments. J'ai l'impression que le centre de gravité d'un département « méthodes » serait tout de même celui des mathématiques appliquées aux sciences sociales. Je sais bien que cette entrée pourrait être articulée avec d'autres méthodes qualitatives, la mathématisation des sciences sociales n'épuise pas les méthodes, heureusement, mais j'ai le sentiment qu'un tel centre de gravité permettrait de renforcer les outils quantitatifs des chercheurs comme des étudiants. Cela renvoie ainsi au profil des étudiants, avec une gradation dans l'intensification des outils mathématiques que pourrait fournir Sciences Po à ces étudiants. Je pense qu'il s'agit d'un enjeu fascinant sur les méthodes, la mathématique et l'intelligence artificielle. Tout cela permettrait d'articuler ces nouvelles technologies d'information et de communication avec des méthodes qui permettraient à tous les étudiants d'acquérir aussi la connaissance de ces outils numériques, informatiques. Je pense que tu as ici largement de quoi nous convaincre de l'importance de la direction scientifique.

Paul-André ROSENTAL

Merci beaucoup pour toutes ces questions auxquelles je ne répondrai pas forcément dans l'ordre. L'internationalisation est le premier objectif que j'ai mentionné dans mon projet. Je n'y suis pas revenu, car je ne compte pas infléchir la politique qui m'a précédé. J'évoquais cette question des grands projets institutionnels, j'allais dire « structurants ». La réalité est de savoir s'ils sont vraiment structurants. J'ai en tête le projet CIVICA. Nous sommes membres de cette alliance. Et c'est seulement en tant que directeur scientifique que j'ai commencé à comprendre les questions soulevées par ce genre de structures. Elles posent des questions nouvelles. Nous avons donc affaire à une alliance de 10 universités européennes de grande valeur et réparties sur tout le continent européen, ce qui est important. Mais les collègues associés à CIVICA, qui lancent des projets de recherche ou des ateliers, vont essayer de fabriquer quelque chose. Ce qui me semble difficile aujourd'hui, mais aussi stimulant, c'est d'essayer d'articuler les ressources données par CIVICA avec les objectifs scientifiques de notre établissement ou, pour le dire différemment, de nous appuyer sur CIVICA pour essayer de combler nos lacunes. Derrière cela se cache une question fondamentale. J'ai mentionné que nous ne sommes pas toujours conscients de ce que nous avons créé depuis quinze ans, parce que les choses sont allées très vite. Sciences Po s'est métamorphosé à une vitesse tout à fait étonnante. Une des choses dont nous n'avons peut-être pas suffisamment conscience, c'est que nous sommes peu nombreux. Nous sommes, de fait, obligés de systématiser nos priorités de recherche. Ces alliances sont fondamentales tout en étant très difficiles à manier. J'aurais pu peut-être mentionner que cette politique scientifique était en cours d'élaboration. La grande difficulté, pour nous, est d'élaborer collégalement, grâce notamment aux DUDD, les priorités de recherche qui peuvent s'appuyer sur des constructions internationales. CIVICA en est une. Je travaille, par ailleurs, en étroite liaison avec Jeremy Perelman et nous sommes d'accord sur le fait que nous devons nous développer, non seulement en termes de formation, mais aussi de recherche, notamment vers un certain nombre de zones extérieures comme l'Asie du Sud et du Sud-Est, l'Afrique subsaharienne ou l'Amérique latine. Cela touche la question des recrutements. Le fait de donner une importance centrale dans l'élaboration collégiale à ces réunions DUDD est une manière de discuter directement de l'insertion et de l'articulation entre politique de recherche et politique de formation. Le département « méthode » conduira-t-il à de nouveaux recrutements ? Tout d'abord, ce ne sont pas les départements qui recrutent. Mon raisonnement est inverse. Sans en avoir véritablement conscience, par agrégation des choix proposés par chacun des centres de recherche, nous avons fait entrer dans la faculté permanente une grande variété de profils de chercheurs et d'enseignants auxquels il faut pouvoir aujourd'hui fournir un cadre commun. C'est l'une des raisons de la création d'un département « méthode ». Soit les chercheurs sont spécialistes d'une discipline, mais avec un fort investissement méthodologique, soit ils appartiennent à des disciplines nouvelles, je pense à la psychologie expérimentale ou aux sciences cognitives. Ce dont je n'avais pas conscience avant ma nomination à la direction scientifique est la place des sciences expérimentales au sein de la faculté permanente. La place accordée à ce département, notamment sur les approches qualitatives, sera quelque chose dont nous discuterons, notamment au cours du prochain semestre. Je suis historien donc empirique et j'essaye de mener cette réflexion à partir de sources concrètes. Trois sources vont donc guider cette réflexion. D'abord la création par ma prédécesseure, Christine Musselin, d'un groupe de travail IA puis, par le directeur, d'un COPIL IA. D'autre part la mission donnée à Lou Safra, cognitiviste du CEVIPOF, de réaliser un MOOC des méthodes en sciences sociales. Nous avons aujourd'hui, et j'insiste sur ce point, la capacité d'enseigner à Sciences Po toutes les méthodes en sciences sociales. L'idée est de le faire valoir, avec la création de ce MOOC. La troisième expérience est celle du LIEPP avec, notamment, le travail impressionnant réalisé par notre collègue Anne Revillard pour faire vivre notre alliance avec UPC, mais aussi des tandems interdisciplinaires. Nous travaillons actuellement avec Pierre Cahuc, son successeur, pour garantir que cet héritage méthodologique continue à vivre. C'est en partant de ces trois sources que nous avons discuté de ce que sera ce département « méthode ». Une question centrale sera de savoir si nous le limiterons ou non aux seules approches quantitatives. Je vais prendre l'exemple des images. Aujourd'hui, les communautés étudiantes qui arrivent chez nous ont grandi dans un monde où l'image était beaucoup plus présente. Il est important que nous puissions donner une formation dans ce domaine. Il ne faut pas opposer le quantitatif et le qualitatif dans un domaine de ce type. La question des chargés d'enseignement est liée à une construction institutionnelle. J'entends votre question et elle est particulièrement importante dans les domaines que vous avez mentionnés. Nous avons effectivement de grandes forces du côté des humanités, notamment en y incluant le département des langues. Je retiens votre question que je prends également comme une suggestion.

Concernant le positionnement vis-à-vis du Comité Sécurité Défense et mon positionnement sur les comités ad hoc en général, il y a eu un précédent qui a débouché sur une assez belle réalisation, à savoir l'Ecole du climat. Si d'autres comités sont créés, ce que j'ignore, la grande différence est que j'y serai associé. Ce comité avait été mis en place avant ma nomination, j'y participe, mais je n'ai pas discuté de sa composition ou de son mode de fonctionnement. Ma position sur l'industrie de l'armement est la même que celle sur les financements privés en général. Nous avons, à Sciences Po, le savoir-faire pour choisir nos partenaires, mais, tout aussi important, de savoir comment travailler avec eux en garantissant l'autonomie savante. Faire en sorte que nos financeurs, quels qu'ils soient, cela peut être aussi du mécénat, n'aient pas d'influence sur le contenu de la recherche. Nous pourrions, à cet égard, nous appuyer sur l'expérience de Sciences Po, mais aussi sur l'expérience de certains centres. Le CERI a, dans le passé, reçu des financements de l'industrie de l'armement ou des hydrocarbures et je ne pense pas que cela ait modifié la légitimité et le potentiel savant du CERI, parce que ces financements avaient été administrés d'une manière conforme aux logiques de recherche. Est-ce que je souhaite, enfin, que mon projet de candidature à la direction scientifique soit diffusé ? Très honnêtement, je n'en vois pas forcément l'intérêt. Ce projet a été diffusé par le Conseil scientifique. J'en ai d'ailleurs repris une partie dans cette présentation, notamment sur les attendus de ce projet.

Luis VASSY

Je voudrais d'abord dire à quel point c'est un bonheur de travailler avec Paul-André Rosental et d'avoir une vision scientifique forte au sein de la direction et, comme on le prévoyait, avec une très grande intimité de pensée entre la direction scientifique et la direction de la formation, ce qui permet d'assurer la fluidité entre ces deux domaines. Il y a eu certaines questions auxquelles Paul-André n'a pas répondu explicitement, notamment sur les moyens alloués à la recherche en termes de recrutements. Nous finalisons l'élaboration du budget intégré pour 2026. Il y aura, dans notre intention, la poursuite de la croissance affectée à la faculté permanente. Je dirais même que les 6 D4 sont les seules dépenses supplémentaires que nous nous autorisons pour les années à venir dans un budget qui doit, par ailleurs, comprimer très fortement les dépenses. Vous connaissez ma conviction, je crois, comme quoi il faut être fort sur son cœur de métier pour être fort tout court et mes priorités sont avant tout la formation et la recherche. Nous donnerons ces chiffres dans les semaines qui viennent, mais la trajectoire est bien celle-là. Je ne vais pas revenir en détail sur la question des relations internationales à Sciences Po. Je pense qu'il y a un certain nombre de confusions, comme d'habitude. Tout d'abord, il n'y a pas eu d'annonce dans la presse. La presse a eu connaissance de la création de ce comité, mais il ne s'agissait pas d'une communication officielle. Je ne reviendrai pas sur les termes utilisés, mais je me méfie un peu de la cartographie idéologique des uns et des autres, qui me semble aventureuse et dangereuse si nous souhaitons avoir un débat sain et courtois. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'est pas négatif pour Sciences Po de puiser dans l'expérience d'individus ou de personnalités qui ont eu à connaître des affaires sensibles dans le monde extérieur. Il n'y aurait rien de pire, avec notre ADN, que de nous recroqueviller sur nous-mêmes. Cela étant dit, nous avons une gouvernance scientifique et il va de soi que les conseils qui nous seront donnés serviront à construire les décisions de la direction en vue de leur discussion dans les enceintes idoines. Ce que je tiens à souligner, c'est l'extrême qualité des débats de ce groupe. Depuis mon arrivée, ce sont dans les échanges sur l'Ecole du climat et au sein de ce groupe de travail que j'ai assisté aux échanges dans lesquels chacun sort un peu des postures attendues et rentre dans une logique de construction intellectuelle avec des académiques de très haut niveau, en France comme à l'étranger. C'est tout à notre honneur d'être capable d'élever le niveau du débat au sein de ces instances pour nourrir cette réflexion.

Paul-André ROSENTAL

Le plan de recrutement portera sur les deux années civiles à venir, 2026 et 2027. Il y aura 18 recrutements dont un certain nombre de créations de postes grâce aux arbitrages rendus par Luis Vassy, 3 créations de postes sur les 18. Au sein de ce plan de recrutement, il y aura beaucoup de départs à la retraite de professeurs d'université. Il donnera donc, par rapport au précédent, une part quantitative relative plus importante aux PU.

Xavier RAGOT

Merci Paul-André. Je m'en veux un peu de t'avoir contraint. Il y aura peut-être, dans le cadre du CI, des points un peu plus ciblés sur lesquels tes lumières nous seront utiles. On pourra, avec l'accord du directeur, faire des points un peu plus ciblés dans le cadre du CI.

III. PRESENTATION DU BILAN DE LA CAMPAGNE D'ADMISSION 2025

Xavier RAGOT

Cette présentation sera assurée par Anne-Solenne de Roux et Erell Renouard.

Anne-Solenne DE ROUX

J'ai le grand plaisir de vous présenter Erell Renouard, qui est désormais notre directrice des admissions, depuis presque deux mois. Elle a élaboré le bilan de la campagne d'admission, une procédure qu'elle n'a pas pilotée l'an dernier. J'en profite pour la remercier, ainsi que son équipe, pour l'élaboration de ce document.

Erell RENOUARD

Bonjour à tous. Je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui le bilan des admissions 2025. Effectivement, j'ai pris mes fonctions en octobre, donc je n'ai pas pris part à cette campagne, si ce n'est en tant qu'évaluatrice. Je souhaite d'ailleurs en profiter pour rappeler que ce bilan est le fruit d'une mobilisation très importante de l'ensemble de l'institution, de nombreuses directions, du Collège universitaire, des écoles ainsi que des enseignants de Sciences Po, membres de la faculté permanente et chargés d'enseignement. Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à cette campagne. Je suis partie du principe que vous aviez toutes et tous pris connaissance du document qui vous avait été transmis et nous en proposerons ici une synthèse. Notre premier constat est la très forte attractivité de Sciences Po, qui se confirme en 2025. On compte ainsi plus de 28 000 candidatures au global, ce qui représente une hausse de 5,1% par rapport à 2024. On remarque toutefois quelques disparités par cycles. Ainsi, au Collège universitaire, on note une très légère baisse des candidatures, principalement due à une diminution des candidatures aux doubles diplômes nationaux. L'augmentation des candidatures sur les autres voies ne permet pas de compenser cette baisse. Au niveau des masters, nous enregistrons une très forte hausse de 26,2% par rapport à 2024, une hausse due en grande partie à l'augmentation des candidatures Mastercard. L'augmentation est moindre pour la PFM, + 5,7%, mais réelle. Concernant les masters en un an, la baisse constatée est liée à la fermeture d'un programme, *Corporate strategy*. Enfin, l'attractivité des programmes doctoraux continue de se renforcer avec une hausse globale des candidatures de 19,6%. En 2025, on compte 1 975 admis au Collège universitaire et, comme vous le savez, une fois admis ces étudiants peuvent refuser l'offre, notamment quand ils sont également admis sur un double diplôme, ce qui explique le nombre plus faible parmi les primo-arrivants. On constate que le yield est très bon pour la voie générale comme pour la voie CEP qui, étant gérés par Parcoursup, bénéficient de listes d'attente. A contrario, le yield pour les doubles diplômes, gérés par nos partenaires, est beaucoup plus bas, en raison de la très forte concurrence des offres faites à ces candidats. Au niveau des masters, nous avons admis cette année 2 491 candidats qui sont devenus 1 280 étudiants primo-arrivants. Ils étaient 74 admis pour les masters en un an et sont devenus 43 étudiants primo-arrivants. Pour les doctorants, c'est un peu particulier car les admissions définitives se font au fil de l'eau, sur la base de la confirmation du financement. Donc à ce jour, sur les 615 candidats, 60 ont été admis et ce chiffre est susceptible d'évoluer à la marge. Je vous propose maintenant de faire un point plus spécifique sur le Bachelor au Collège universitaire. Vous retrouvez, dans la slide, le détail des candidatures par voie d'admission. Il est important de rappeler que le recrutement des étudiants à Sciences Po est fondé sur l'excellence académique, ainsi que le démontre le taux de sélection, 13% toutes procédures confondues, ainsi que le nombre de mentions très bien. 92,7% des admis Parcoursup ont obtenu cette mention très bien en 2025 et 41% ont obtenu les félicitations du jury. Une des spécificités de Sciences Po est de savoir allier une très forte exigence académique avec une politique très ambitieuse en matière d'égalité des chances. Cette année encore, cette ambition se concrétise dans les chiffres des admissions. On compte ainsi 26% de boursiers dans l'enseignement secondaire parmi les admis de la voie CEP contre 22% l'année dernière. On compte également davantage d'étudiants en situation de handicap, d'artistes et de sportifs de haut niveau. Par ailleurs, la diversité territoriale s'illustre dans deux chiffres. Près de 70% des lycées généraux français sont représentés parmi les candidats en 2025 et toutes les académies de métropole ou d'outre-mer ont au moins un candidat admis, hormis Mayotte et Saint-Martin. Cette diversité de recrutement se confirme également à l'international. On constate ainsi, parmi les candidats et les admis, une grande diversité des pays de scolarisation, même si on constate une prédominance européenne. Concernant les admis, les pays les plus représentés, hors

Europe, sont les États-Unis, l'Inde, la Turquie, la Chine et Singapour. Je vais à présent vous présenter les principaux chiffres concernant les masters. À cet égard, l'offre de second cycle est à la fois sélective et attractive. Il convient toutefois d'adopter une certaine prudence concernant les comparaisons des taux de sélection. Si, au premier abord, le taux de sélection de la PIM peut apparaître moins élevé que celui de la PFM, il faut tenir compte du fait que l'ensemble des prérequis académiques sont imposés aux candidats de la PIM, ce qui diminue, de fait, le nombre de dossiers déposés, son taux de sélection étant tout aussi exigeant que celui de la PFM. Il nous semblait enfin utile de faire un focus sur la procédure internationale pour les masters car elle participe à la très grande diversité des étudiants de master. On note, là encore, un très grand nombre de pays représentés. Les États-Unis sont le premier pays dans lequel étudient les candidats, mais également les admis, avant d'intégrer Sciences Po. On retrouve, par ailleurs, de nombreux pays africains, ce qui s'explique par la très forte attractivité du programme Mastercard. Je vous remercie pour votre attention.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions, des interventions ?

Lukas KODAS

Merci pour la présentation. On constate une baisse significative des candidatures sur certains doubles diplômes français. J'aurais aimé en connaître les explications. Je me demandais, par ailleurs, s'il ne serait pas pertinent, dans ces évaluations, d'avoir les compétences requises. Serait-il possible d'y travailler pour les évaluations futures ? Serait-il également possible d'avoir l'origine des facs pour les étudiants de master, pour se faire une meilleure idée de leur provenance ? On a enfin été contactés, ces dernières semaines, par des candidats pour la voie internationale. Ils nous ont fait état de la fermeture du Bachelor, dans cette voie, sur le campus de Paris. Nous aimerions savoir ce qui avait poussé à prendre cette décision et pourquoi vous n'en aviez pas parlé au Conseil de septembre, quand cette procédure avait été votée. Je vous remercie.

Nathan ARSAC

Bonjour à toutes et tous et merci pour cette présentation riche sur l'état de nos admissions. Lukas Kodas relaie des demandes qui avaient été faites ces dernières semaines par l'Union étudiante, notamment sur la décision de fermer la voie internationale pour le campus de Paris au niveau du Bachelor. Est-ce que vous pourrez expliquer à nos membres qui ont la compétence de cette décision, ce qui vous a poussé à prendre cette décision ? Par ailleurs, existe-t-il une décision similaire concernant les étudiants de Bachelor en échange à Paris ? Y a-t-il une diminution de places ? Des étudiants internationaux nous ont contactés à ce sujet. De plus, étant donné que c'est une compétence une fois de plus de ce Conseil, est-ce que vous pourriez, comme nous l'avons déjà mentionné, nous donner les grandes politiques d'admission dans cet établissement, y aurait-il un moyen de se projeter sur les évolutions relatives aux effectifs des différents campus ? Ou des décisions prises sur leurs évolutions ? Je m'interrogeais enfin sur le programme Mastercard. On le connaît assez peu, du moins dans ses détails. Trois quarts des augmentations de candidatures en master dépendent de ce programme. Nous constatons des explosions de candidatures pour ce programme émanant de pays africains. Comment fonctionne l'admission de ces étudiants ? Du fait de cette masse, devez-vous laisser passer certains très bons dossiers ? Comment qualifiez-vous ce nouvel appel d'air qui risque d'avoir de nouveaux impacts pour les années à venir ? Merci.

Léon FLACHAT-BERNE

Merci pour cette présentation. Je voudrais revenir sur la question de la diversité géographique. Lors du Conseil d'administration de la FNSP, vous aviez souligné un accroissement sensible du poids de la région parisienne et de certaines grandes villes ou académies, comme celles de Lyon ou de Marseille, parfois au détriment d'autres territoires. Auriez-vous des éléments d'explication concernant l'accroissement de la part de certaines grandes villes chez les admis ? Pensez-vous que ce poids va se pérenniser ? Merci.

Inês FONTENELLE

Concernant la voie CEP, nous constatons une baisse du nombre d'admis par rapport à 2023 et 2024 alors que toutes les autres voies d'admission enregistrent une hausse par rapport à 2024. Cette année, la voie CEP passe sous la barre symbolique des 10%, exactement 8.9% du total des admis, tandis que la voie internationale a gagné 74 admis, la voie générale 27 et les doubles diplômes 65. À

l'inverse, la voie CEP perd 19 admis par rapport à 2024 et même 30 admis par rapport aux 206 élèves admis en 2023, ce qui est l'équivalent d'une classe entière en lycée. Or, il s'agit de la voie, comme a pu le montrer Marco Oberti dans sa dernière étude sur les procédures d'admission à Sciences Po, qui contribue le plus fortement à l'ouverture sociale de Sciences Po. Combien de places en moins devenons-nous redouter pour l'année prochaine ? Nous ne comprenons absolument pas la place que l'établissement entend accorder à la voie CEP dans sa politique d'admission et, de manière générale, dans sa politique d'ouverture sociale, alors même que la hausse du nombre d'admis via la voie CEP avait été un vrai choix de la précédente direction. Concernant les boursiers du secondaire admis par la voie CEP, on se réjouit de constater une hausse de 5 points par rapport à 2024, même si on reste en deçà de 2023 (29%) et 2022 (34,1%). Donc, on espère qu'on pourra rattraper ce chiffre. On constate aussi qu'au global, le nombre de boursiers demeure inchangé, 11% en 2025 comme en 2024, avec une baisse par rapport aux 13% de 2023. Quels sont vos objectifs en la matière, notamment par rapport au nombre d'admis par la voie CEP ? Je vous remercie.

Clémence THAUNAT

Merci aussi pour cette présentation. Pour poursuivre le propos d'Inès, on constate qu'en master, la situation des boursiers se dégrade également, notamment par rapport à 2024. Si on fait la moyenne 2023-2024, on arrive à 167 boursiers admis en master. En 2025, il y a une chute de 30 étudiants, ce qui donne un taux de 18% de boursiers admis en master, alors même que le nombre de candidatures est en hausse. Avez-vous des pistes d'explication sur cette soudaine dégradation des effectifs ? Quant aux doubles diplômes, la situation est encore plus préoccupante. Nous vous avons alerté plusieurs fois sur ce sujet sur vos engagements à cet égard, sans résultats pour le moment. Par ailleurs, nous constatons la disparition de certains tableaux et données par rapport aux années précédentes, notamment relatifs aux effectifs en première année du Collège universitaire avec le détail par campus. Nous n'avons pas non plus d'éléments sur les bourses Boutmy. Pourquoi ce retrait ? Pourriez-vous nous fournir ces éléments ? Merci.

Simon CORDONNIER

Merci pour tout ce travail, à vous et à toute votre équipe. Je profite de votre présence pour vous demander un point sur les recrutements en cours ou finalisés au service des admissions. On sait que cette direction a subi beaucoup de difficultés ces dernières années. D'un point de vue RH, les effectifs sont-ils stabilisés et en ordre de bataille pour la campagne qui vient de s'ouvrir ? Une autre question, en lien avec la refonte du Pôle égalité : qu'est-il envisagé en matière de ressources pour qu'on retrouve un taux de boursiers parmi les candidats équivalent à ce qu'il était auparavant ? Qu'est-il fait avec les lycées CEP et autres lycées pour tenter de rehausser ce nombre de boursiers parmi les candidatures ? Merci.

Xavier RAGOT

Merci. Je vous propose de répondre en trois temps : Luis, Anne-Solenne, puis Erell Renouard.

Luis VASSY

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier Anne-Solenne et Erell pour la qualité du travail réalisé au sein du service des admissions, compte tenu de la sensibilité de cette mission. On sait qu'elle déchaîne les passions, même si je relève que la discussion est moins passionnée que quand nous avons débattu de la réforme. Il y a beaucoup de pression sur ce service et nous avons œuvré, je crois, avec une très bonne intelligence avec celui-ci, au service de notre institution. Une série de questions portaient sur notre positionnement en termes de recrutement. Vous connaissez ma position. On peut tenir les deux bouts de l'exigence académique et de l'ouverture sociale qui sont, toutes deux, notre vocation. Et ceux qui ont la tentation d'opposer les deux termes portent au fond préjudice aux excellents étudiants issus de milieux défavorisés pour lesquels, vous le savez, j'ai une tendresse particulière, puisque je me place immodestement dans cette catégorie. Il faut garder l'idée qu'à Sciences Po, il y a plus d'étudiants boursiers que dans la moyenne des universités parisiennes, je vous invite à consulter le rapport du ministère de l'Enseignement supérieur de septembre à ce sujet. Je n'ai jamais vu qu'on reproche à Paris I, Sorbonne Nouvelle ou UPC d'avoir moins de boursiers que Sciences Po, c'est pourtant bien de cela dont on parle. Il faut, dans nos débats, garder cet élément structurant : nous sommes non seulement plus sélectifs que la plupart des établissements universitaires, mais nous sommes aussi plus ouverts socialement. Pourquoi ? Parce que nous avons, en la matière, une politique pro-active extrêmement forte que j'entends conforter. Et je note la baisse du

nombre de boursiers dans toutes les voies dont nous n'avons pas modifié la procédure de recrutement. La PFM n'a pas été touchée et son taux de boursiers baisse. Les doubles diplômés n'ont pas été touchés, leur nombre de boursiers baisse. En revanche, la voie générale que nous avons modifiée est stable et pour la voie CEP que nous avons modifiée, ce nombre est en hausse. Je le prends donc comme un hommage pour notre action en faveur de la diversité sociale. J'ajoute que je ne mets pas de signe « égal » entre la voie CEP, à laquelle je suis extrêmement attaché, et la diversité sociale. Il existe des boursiers issus de la voie générale et des doubles diplômés, même s'il y en a quand même très peu. Comme le note le rapport de Marco Oberti, la voie CEP joue un rôle particulier dans la cultivation de la diversité sociale à Sciences Po. Pour autant, il y a des élèves non boursiers qui rentrent par la voie CEP et des élèves boursiers qui rentrent par la voie générale. Il me semble que nous avons entretenu, au fil des années, un excès de confusion entre les deux registres. Ce qui m'intéresse vraiment, c'est le nombre de boursiers du secondaire qui rentrent à Sciences Po à l'issue de la campagne d'admission et je me réjouis qu'il soit en hausse. Il est vrai qu'il y a une baisse du nombre d'admis par la voie CEP, mais pas du nombre de boursiers. Compte tenu de la qualité des dossiers soumis, il n'a pas été possible d'établir une liste complémentaire. Malheureusement, plusieurs étudiants admis par la voie CEP ont renoncé à venir à Sciences Po, on a notamment regretté deux étudiants boursiers ultra-marins originaires de la Réunion. C'est à nous, je pense, notamment en lien avec les lycées concernés, de mener un travail auprès de ces étudiants pour qu'ils aient bien conscience de ce à côté de quoi ils passent. Cela rejoint le point de Simon sur l'importance de la communication. Personne ne connaît, au fond, la qualité des dispositifs que nous avons mis en place au bénéfice des étudiants boursiers, à savoir le complément de 75% et le soutien, y compris lors de la troisième année à l'étranger, bref à toute notre politique sociale qui, à mon sens, est unique dans un établissement d'enseignement supérieur français. Je pense qu'il faut qu'on communique plus. Dans toutes mes interviews, je parle des 75%, mais cela « percole » encore peu. Il faut vraiment que cette communication touche les étudiants au plus près du terrain. A la fin de ce cycle, nous sommes tout de même parvenus à démontrer que nous réussissions à tenir les deux bouts de la chaîne. Une partie est liée à notre politique volontariste. Vous savez qu'au moment des délibérations, nous introduisons pour la voie CEP des points de jury qui permettent de remonter les dossiers des boursiers, des dossiers, je tiens à le dire, excellents. On est peut-être le seul endroit qui ait réussi à faire la démonstration d'un niveau d'excellence extrêmement fort et d'une diversité sociale sans comparaison. On continuera, parce que c'est ce en quoi on croit. Mais je tiens à souligner que cela a été possible du fait des décisions que nous avons prises l'an dernier qui nous ont permis de resserrer sur le plan académique et d'ouvrir sur le plan social. Il me semble que c'est un très beau travail *in fine* et pour lequel je tiens à remercier toutes les équipes, j'ai bien conscience que nous avons dû aller très vite l'an dernier. Je vais répondre rapidement sur la VAI. Il y a depuis 2021 une cinquantaine d'étudiants issus de la VAI, donc en première année de Bachelor sur le campus de Paris. Évidemment, l'internationalisation du campus de Paris n'a rien à voir avec ces 50 étudiants, elle est liée au nombre d'étudiants en échange et au nombre de masterants issus de la PIM. Je trouve certaines réactions très « parisano-centrées ». On constate en effet une baisse très forte de l'internationalisation sur l'ensemble de nos campus. Or, on a intérêt à maintenir cette internationalisation, je pense notamment au campus de Poitiers, qui subit la baisse des étudiants issus de lycées français à l'étranger sur Parcoursup, un sujet cher à certains d'entre vous. Le deuxième élément est qu'on se retrouvait à mettre des étudiants internationaux dans le Bachelor francophone dans sa version la plus exigeante. Or, il s'agit souvent d'étudiants qui ne sont pas eux-mêmes parfaitement francophones. Être projeté sur un campus avec les meilleurs étudiants du pays, c'est quand même pour eux une expérience. On a déjà 8 abandons sur plus de 50 étudiants. Ce taux d'abandon est incommensurablement plus élevé que sur les autres campus. On le fait donc aussi dans l'intérêt des étudiants concernés. Il s'agit enfin d'un sujet d'égalité sociale. Ces places VAI ne sont pas disponibles pour la voie Parcoursup et on se retrouve à mettre des étudiants français dans les programmes anglophones. La langue est le critère le plus discriminant socialement. Donc en augmentant le nombre de places pour les Français dans les programmes anglophones, on joue en fait contre la diversité sociale à Sciences Po. Il me semble important de rétablir un équilibre, je pense notamment au campus de Reims. Enfin, nous allons avoir des travaux à partir de l'été prochain au 56, rue des Saints-Pères et il nous faudra redéployer les 17 salles de classe. La question s'était posée. Maintenant-on la VAI ouverte pour une dizaine de places avec le risque de centaines d'étudiants candidatant à Paris alors qu'on a très peu de places à leur donner ? Après avoir débattu entre les admissions, la DAI et le Bachelor, nous sommes arrivés à la conclusion que la décision de bon sens était de revenir à la situation de 2021 en refermant la VAI, ce qui permettra d'internationaliser davantage les campus en région, de jouer en faveur de la diversité sociale et de « dédensifier » à la

marge le campus parisien. Cela n'avait pas évoqué en septembre parce que ce point n'avait pas encore été discuté entre nous. C'est une décision de gestion quotidienne que je partage bien volontiers avec vous.

Erell RENOARD

Sur la baisse des candidatures pour les doubles diplômes nationaux, on remarque une très forte hausse en 2024. On revient plutôt à une tendance des années précédentes. Sur l'origine des étudiants en master, cette donnée était effectivement présentée dans les bilans des années précédentes. Il y avait malgré tout un biais méthodologique dans la mesure où plusieurs établissements pouvaient être déclarés, parfois trois, donc il me semblait que cette information n'était pas suffisamment pertinente pour figurer dans ce bilan. Je peux vous donner les établissements déclarés par les admis sur leur choix 1 : en premier, McGill, puis l'université de Leiden, l'université d'Amsterdam, King's College à Londres. Sur la diversité géographique, il y a eu quelques évolutions effectivement concernant les étudiants du Collège universitaire. Les académies les plus représentées sont l'Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Grand Est. Pour les académies en tant que telles, il peut exister des fluctuations d'une année à l'autre. Sur le fait que certaines données ne sont plus présentes dans le bilan, notamment les étudiants de première année présents sur les campus, je n'avais pas connaissance de cette information dans le précédent bilan. Cette donnée relève davantage de la scolarité. Sur les bourses Boutmy, elles ne figurent pas dans le bilan des admissions car elles relèvent davantage de notre politique sociale. Ces données figurent d'ailleurs dans le bilan de la politique sociale. Concernant les recrutements en cours, je ne m'attendais pas à cette question en CI, mais il y a effectivement des recrutements en cours, suite notamment à des mobilités, des congés maternité ou des départs en retraite. Ils sont en cours, avec l'appui très précieux de la DRH. Nous avons, de plus, des recrutements sur des CDD de surcroît.

Xavier RAGOT

Trois dernières questions « balistiques » s'il vous plaît car l'heure tourne.

Inês FONTENELLE

Sur la voie CEP, je suis un peu confuse. Était-il souhaité d'ouvrir seulement 176 places en CEP cette année ?

Thalia CREAC'H

Serait-il possible d'avoir également des données sur le nombre d'étudiants boursiers CROUS acceptés en Bachelor ? Et des données aussi concernant l'échelon de la bourse ? Merci.

Garance BENOIT

Balisticquement. Sur la communication dans les lycées, « venez » c'est de cette la manière dont on communique le plus avec des jeunes qui n'ont pas forcément accès aux médias traditionnels, qui ne les écoutent pas. Notre présence dans les lycées est, de fait, importante, qui se prépare dès la seconde d'ailleurs. Il y a aussi une question qui se pose sur la manière de juger pour la voie CEP. Un membre du jury doit savoir aussi si l'étudiant en a sous le pied. Il y en a parfois qui, sur le papier, sont moins bons, mais qui, sur la longueur, s'avèrent meilleurs.

Nathan ARSAC

Si vous pouviez expliciter les tendances pour la bourse Mastercard. Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Sur la voie CEP, je voudrais commencer par saluer le travail effectué par l'équipe en charge de ce dispositif qui se consacre quotidiennement à l'accompagnement de chacun des lycées partenaires et de tous les enseignants qui s'y sont engagés afin de les aider à préparer les candidatures de leurs élèves à Sciences Po et d'aller encourager des élèves, en particulier boursiers à s'engager dans cette préparation. Il y a toujours des marges d'amélioration, mais, que ce soit bien clair, il y a une énergie considérable développée sur ce sujet. Je voudrais compléter brièvement les réponses aux différentes questions qui ont été posées, S'agissant de la spécificité de ces dossiers et de leur évaluation on va justement solliciter des évaluateurs qui ont l'expertise requise et peuvent évaluer avec précision. Les bulletins scolaires. Je profite de l'occasion pour rappeler que la voie CEP reste une voie de recrutement très exigeante. Il ne peut pas laisser penser qu'on recrute, par cette voie, des lycéens qui n'auraient pas

le niveau scolaire ni l'implication requise pour intégrer Sciences Po, cela n'a jamais été le cas. J'ajoute que cette année, nous avons aussi, pour la première fois, accordé des points boursiers dans cette voie. C'est quand même une double manière de favoriser cette ouverture sociale puisqu'il y a non seulement une voie d'admission spécifique au sein de laquelle des points sont attribués aux boursiers, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. On ne peut pas aller beaucoup plus loin, au risque d'admettre des lycéens qui n'auraient pas le niveau et qu'on ne serait pas en mesure d'accompagner de manière suffisante pour permettre leur réussite une fois. Sur le programme Mastercard, nous recevons un très grand nombre de candidatures, ce qui correspond à l'un des objectifs de ce programme. Dans ce volume important de candidatures, il y a aussi des candidats qui n'ont pas du tout le profil. Sans perspectives de bourses pleines, les candidats ne postulent pas. On a une équipe qui s'occupe de ces étudiants au quotidien, depuis leur pays d'origine quand ils sont admis, jusqu'à leur arrivée à Paris et durant leur scolarité. Il serait utile de faire un jour un point d'étape sur ce programme, cela pourrait faire l'objet d'un point spécifique dans ce CI.

Xavier RAGOT

Merci. Je vous propose de passer au point suivant. On essaye de finir avant 11 heures.

IV. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

Xavier RAGOT

Je vais introduire ce point qui donnera lieu ensuite à un vote à main levée. Il vous est proposé d'avoir deux groupes de travail dans un premier temps, ce n'est pas pour solde de tout compte. Le but est de réduire ce nombre de groupes de travail, afin de permettre l'investissement de chacun. Certains d'entre vous ont exprimé leur intérêt pour ces groupes de travail. Sachez qu'ils concernent tout le monde et il est important d'avoir une diversité des conseils présents dans ces groupes de travail pour agréger nos intelligences collectives. L'objectif est d'avoir des réunions plus longues sur des sujets dédiés. Les deux groupes de travail qui vous sont proposés et qui ont déjà été votés par le CVEF sont « liberté académique » et « assiduité ». Par ailleurs, deux autres sujets ont été soumis au Bureau du CI comme pouvant être intéressants, sans pour autant donner lieu à des groupes de travail, mais à des réunions ad hoc du CI. Il y a plusieurs outils possibles : un point à l'ordre du jour, des groupes de travail, un ensemble de réunions, donc plusieurs modalités d'agrégation de l'intelligence de ce CI. Le premier point qui vous est proposé est un point sur le budget de Sciences Po, j'en profite pour remercier Sébastien Hua. Ce qui vous est proposé est un point à l'ordre du jour du CI de décembre, entre la transmission des documents et le CI une réunion ad hoc, animée par Sébastien Hua et ses équipes pour expliquer clarifier le budget. Point 2 : un point d'état des lieux sur les inscriptions pédagogiques, des modalités de compréhension de ce qui est mis en place dans les années passées et des propositions d'évolutions à débattre. Cette réflexion sera naturellement soumise à l'ensemble des membres du CI. Il convient de déterminer la date la plus appropriée pour préparer cette réunion dans les meilleures conditions. Je rappelle que ce vote porte sur les groupes de travail « assiduité » et « liberté académique ». Je n'ai pas le temps de rentrer dans l'intérêt de ces deux groupes de travail. Aussi bien l'assiduité nous en avons parlé. Et pour les libertés académiques, Florence Haegel qui préside le Conseil scientifique a organisé nombreuses réunions dont la dernière particulièrement stimulante sur le sujet. Donc il y a une nécessité de coordination et réflexion entre différents conseils sur ce sujet et bien sûr nous tiendrons compte pour qu'il ait une addition des intelligences et non une juxtaposition. S'il y a des demandes d'intervention très brèves, je les prends, mais je voudrais garder du temps pour les questions diverses.

Nathan ARSAC

Juste pour demander si dans le groupe de travail, on pourrait avoir la présentation du rapport académique de Stéphanie Balme qu'elle avait présenté à France Universités. Merci.

Xavier RAGOT

Je me permets de répondre. Il y aura la présentation d'un certain nombre de rapports, incluant celui de Stéphanie Balme. Il faudra déjà s'appropriier l'existant pour avoir une culture collective sur ce sujet. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter sur ces deux groupes de travail : liberté académique et assiduité.

Ismahane GASMI

Je vous donne les procurations. Mme Issar donne procuration à Mme Perrot, Mme Sueur à M. Gourmelon, Mmes Bertrand Dorléac et Lemardeley à vous, Monsieur le Président.

La proposition des groupes de travail est adoptée à l'unanimité.

Xavier RAGOT

Je pense que nous pouvons sortir le champomy (rires). Merci de votre rapidité pour cette prise de décision, ce qui nous permet de passer au point suivant.

V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 23 SEPTEMBRE ET DU 14 OCTOBRE 2025

Xavier RAGOT

Avez-vous des demandes d'intervention ? Je vous rappelle rapidement le processus. On vous envoie des projets de procès-verbaux. S'il y a des remarques, vous pouvez les faire directement à Ismahane. C'est un travail très compliqué, car ils sont faits sur un mode de « verbatims ». Cela demande donc beaucoup de travail. Tous vos retours sont bienvenus et intégrés par Ismahane avant de les soumettre au vote.

Nathan ARSAC

J'ai remarqué hier soir plusieurs fautes de ponctuation dans une intervention de Mme de Roux, page 7 du CI. Je tenais à clarifier ce point.

Xavier RAGOT

Merci Nathan. Il est important aussi d'envoyer des signaux d'excellence aussi dans la ponctuation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Les procès-verbaux des séances du 23 septembre et du 14 octobre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Xavier RAGOT

Avez-vous des questions diverses ? Il nous reste un quart d'heure.

Thalia CREAC'H

Je voulais m'exprimer sur deux sujets. Le premier au nom du collectif doctorant et de sa demande de financement d'une quatrième année de thèse, qu'on appelle aussi D4. Le collectif tient tout d'abord à remercier la direction pour les discussions que nous avons entamées. Il y a eu notamment une rencontre avec le directeur de cabinet et le Secrétaire général le 20 novembre. Il faut rappeler que la D4 est un enjeu très important pour les doctorants, dans un contexte où le recours au chômage est de plus en plus instable. La réforme du chômage pourrait mettre en péril le modèle de thèse sur lequel repose Sciences Po. Le collectif tient à souligner les retombées positives qu'aurait le financement d'une D4 en termes de concurrence européenne. En Belgique, on a des contrats de 5 ou 6 ans, en Suède, en Suisse, on a des contrats de 4 ans, avec, dans tous les cas, des rémunérations supérieures à la France. Il a été annoncé aux doctorants la possibilité d'un financement de 6 contrats de quatrième année de thèse, décision sur lequel le collectif tient à exprimer son incompréhension sur cette annonce qui ne changerait pas fondamentalement leur situation, dans la mesure où cela ne concernerait que 10% des doctorants et que cela poserait de grosses questions en matière de sélection. Nous sommes bien conscients, par ailleurs, que les marges budgétaires sont réduites et qu'il ne sera pas possible d'avoir immédiatement des contrats pour tout le monde, mais une hausse de l'enveloppe serait très importante pour le collectif. Nous sommes prêts à réfléchir à des options qui permettraient de réduire le coût en gardant à l'esprit que les doctorants restent globalement très peu chers au regard de leur niveau de qualification. Il nous a été dit que nos propositions d'enseignement pour réduire le coût de la quatrième année ne changeraient pas grand-chose. On en est un peu surpris et aussi sur le fait

qu'aucune situation concrète ne nous ait été présentée. Ma deuxième question est adressée à Mme De Roux pour reposer la question des données des boursiers et des échelons. Je vous remercie.

Sandrine PERROT

J'aurais voulu intervenir sur la lettre qui a été envoyée le 18 novembre au nom du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à propos de ce qu'il appelle une enquête nationale sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Je voulais préciser, de manière liminaire, combien la lutte contre l'antisémitisme est évidemment centrale, une absolue nécessité, une évidence qui nécessite une vigilance de tous les instants que ce soit au sein de l'université ou ailleurs dans nos institutions. C'est aussi une question extrêmement sensible qui nécessite de notre part, quand elle est traitée par les milieux universitaires, des analyses de fond étayées, pondérées avec des sous-bassements méthodologiques solides. Or là, cette lettre a causé un émoi certain pour différentes raisons à la fois auprès des grands acteurs de la protection des droits humains, des libertés académiques, la Ligue des Droits de l'Homme, l'AFSP qui s'est positionnée également. Ont été soulevés des problèmes déontologiques, méthodologiques, moraux et aussi, probablement, légaux à propos de ce questionnaire. A cet émoi s'ajoute un émoi de la faculté permanente de Sciences Po, de certains membres aussi du CEVIPOF, associé à cette enquête. C'est sur ce point que j'aimerais intervenir parce qu'en fait ce questionnaire a été diffusé via cette lettre et il a été demandé aux présidents d'universités de faire circuler ce questionnaire auprès de leurs personnels administratifs, enseignants et des étudiants. Or, ce questionnaire pose vraiment des problèmes scientifiques assez graves, tant sur le fond que sur la forme. Je m'étonne que le CEVIPOF, mais monsieur le directeur pourra certainement nous donner plus d'informations car on en manque un petit peu, mais je m'étonne que le CEVIPOF et les chercheurs qui lui sont associés, là je n'en sais pas plus, puissent avoir validé la formulation des questions et la manière dont elles sont diffusées, le fait que ce protocole d'enquête ait pu être validé par des chercheurs. Au niveau de la formulation des questions, il y a des points extrêmement problématiques qui reprennent les raccourcis intellectuels que l'on retrouve dans le débat public, qui font des amalgames et qui laissent penser qu'ils valident des prises de position plutôt instrumentalisées politiquement dans le débat public. Là déjà c'est un premier problème. Il y a aussi le problème du croisement avec les données sociodémographiques qui sont demandées, de manière très détaillée, à la fin du questionnaire et qui ne laissent guère place à l'anonymat. Le lien circule sur Google Drive et les réseaux sociaux, donc se pose un problème de contrôle de l'échantillonnage. Il n'y a pas d'option dans les questionnements pour les « sans opinion » ni la possibilité de relire ce questionnaire puis de le revalider par la suite. Bref, tout cela pose vraiment des problèmes scientifiques majeurs qui non seulement nuisent et desservent la lutte contre l'antisémitisme et le rôle que nous pouvons jouer nous en tant que faculté permanente dans cette lutte et puis, surtout, moi je m'inquiète beaucoup des effets sur la crédibilité du CEVIPOF et certains collègues du CEVIFOP aussi l'ont fait remarquer. Ma question était : ce questionnaire a-t-il bien été validé par le CEVIPOF ? Si oui, il me semble qu'il faut les alerter très vite sur ces questions de méthodologie et scientifiques de fond. Comment ce partenariat a-t-il été mis en place avec, à la fois, le ministère et l'IFOP ? Merci.

Florence HAEGEL

Je voulais vous dire, qu'en tant que présidente du Conseil scientifique, j'ai été contactée hier par de très nombreux membres de la faculté permanente sur ce sujet. Ils étaient très préoccupés par cette enquête, et comme l'a dit Sandrine Perrot, préoccupés d'un point de vue général en se disant est-ce vraiment légal, légitime, normal, que des employeurs, en l'occurrence l'Etat, posent de telles questions à leurs employés, en partie des fonctionnaires, sur leurs opinions politiques, leurs préférences partisans, leur appartenance religieuse ou leur opinion sur par exemple Israël et d'autres éléments ? Cela émeut beaucoup de nos collègues. Le deuxième élément est l'implication du CEVIPOF dans cette enquête. Sandrine l'a évoqué mais on n'est aussi venu me voir pour soulever des questions. Des questions sur l'échantillonnage mais aussi il y a des questions comme « les juifs ont trop de pouvoir en France ? ». Ils demandent de dire si c'est vrai ou faux. C'est un problème de rédaction de la question. C'est une opinion, mais ce n'est pas une vérité. Je donne un exemple. Il y a plein de choses qui ont alerté les personnes qui ont eu l'habitude de ces sondages. Une dizaine de personnes sont venues me voir hier. Il y aura, vous l'imaginez, une mobilisation large, donc je préfère en parler le plus rapidement possible.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. Je pense que cette question animera beaucoup de débats au sein de différents comités. Je comprends l'émotion. C'est une question qui a été rendue publique hier. Ce n'est que le début d'une réflexion collective au sein de nos différentes instances.

Luis VASSY

Je vais répondre tout d'abord à la question sur les doctorants. Je voudrais rappeler, sur la méthode, que le financement de la quatrième année ne figurait pas dans le programme que j'ai défendu lors de ma candidature. C'est peut-être la principale évolution apportée à ma vision des choses, puisque j'étais plutôt parti sur un accroissement du nombre de contrats doctoraux. Il y a un débat entre directeurs d'unité sur ce sujet. C'est bien à la demande des doctorants que j'ai pris cet arbitrage qui n'était pas consensuel au sein de la faculté permanente. Je vous remercie du ton que vous avez employé, parce que quand je regarde le communiqué, j'ai presque regretté de prendre cette mesure. Si faire un pas pour répondre à une demande des doctorants doit entraîner comme résultat des imprécations par voie de communiqué, je ne pense pas que ce soit la bonne manière d'interagir. Vous dites 10%, c'est tout à fait juste, mais il y a des doctorants qui bénéficient de dispositifs pour terminer leur quatrième année. Six doctorants sur 30, cela fait 20% des cas en une année. Je rappelle que ce n'était pas prévu dans mon programme, que c'est extrêmement coûteux, plus de 100 000 euros dans un budget contraint. C'est la seule décision, avec la réforme du Bachelor, dont le coût est dans cet ordre de grandeur. Je vous prie donc de tenir compte du fait qu'il s'agit d'un vrai engagement de ma part. Cette décision a été prise pour aider les doctorants et certainement pas, comme je l'ai lu, parce qu'il y aurait eu de la pression. Je le dis aussi pour d'autres sujets : l'idée qu'on obtient les choses par la pression et la contrainte est absolument fautive. J'ai supprimé les frais de scolarité pour les doctorants, parce que cela me semblait une mesure de bon sens. Sur le CEVIPOF, il y a, à mon sens, deux sujets : l'étude en soi et la lettre. Je n'ai pas à commenter la lettre. Sur le sujet de l'étude en elle-même, si elle pose des questions d'ordre scientifique ou méthodologique, vous connaissez mon attachement aux libertés académiques, il faut que vous en discutiez avec le CEVIPOF. La seule chose que je peux faire, c'est défendre la réputation du CEVIPOF et de Sciences Po. Je ne pense pas qu'on puisse laisser dire que ce centre ne connaît pas la méthodologie. J'ai plutôt confiance dans la qualité des chercheurs de Sciences Po. Je note aussi que les attaques sont arrivées avant la recherche d'informations complémentaires sur la méthode. Si au sein de l'unité, il y a des débats, il faut qu'ils les aient entre eux. Je ne peux pas intervenir, il y a un sujet de liberté académique évident. Je pense qu'on est quand même très « borderline » quand des personnalités politiques ou médiatiques attaquent un centre de recherche frontalement, sans chercher à savoir pourquoi les recherches ont été menées de telle ou telle manière. Il faut qu'on veille à ne pas trouver que la liberté, c'est bien, jusqu'au moment où les questions qu'elle pose nous dérangent. Je défendrai toujours la liberté de l'ensemble des chercheurs, y compris ceux du CEVIPOF. On est, en l'occurrence, dans le champ du débat scientifique qui ne relève pas de moi. Enfin, pour répondre à votre question sur les boursiers, le bilan social sera présenté en mars. Ce que je peux dire d'ores et déjà, c'est qu'il y a une hausse sur les échelons 4 à 7, on a plus de boursiers sur les échelons les plus élevés, dans un contexte national d'une baisse du nombre de boursiers.

Florence HAEGEL

Les salariés et la faculté permanente de Sciences Po devront-ils répondre à cette enquête ?

Luis VASSY

La réponse est volontaire. Si l'enquête est diffusée, on mettra sans doute un rappel très fort sur le fait que c'est sur la base du volontariat. Ce n'est pas à moi d'en faire la défense. Chacun son rôle. La seule chose que je peux dire, c'est que je défends les chercheurs de Sciences Po et s'il y a des questions méthodologiques, elles doivent se traiter entre vous en CS.

Xavier RAGOT

Il est déjà 11h05. Je vous propose de prendre les dernières questions.

Inès FONTENELLE

Merci. Nous avons été contactés par des étudiants qui étaient étonnés d'apprendre l'apparente suppression d'un master en Santé avec l'université Paris Cité. En tout cas, cette année, les admissions ne sont pas ouvertes, or le master est toujours affiché sur le site de Sciences Po. Il y a des formations qui ferment de temps à autre sans qu'on en soit avertis. Cela ne nous semble pas normal, alors même

que l'on vote la création de ces masters. Nous aimerions systématiquement à minima être informés de ces fermetures, voire qu'il y ait un vote sur celles-ci. Il s'agit d'ailleurs de la même université avec laquelle vous êtes en partenariat pour les Basc, diplôme qui, à ce jour, ne bénéficie pas d'une reconnaissance officielle du grade de licence, comme vous le savez.

Dernier point. Nous avons été contactés par des étudiants, il y a quelques semaines maintenant, à propos d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, et qui avait été « likée » par le compte Instagram du directeur, contenant des propos racistes, homophobes, sexistes, grossophobes et j'en passe. Malheureusement quand un collègue a essayé d'échanger avec lui à ce sujet, la seule réponse a été de nous traiter d'« incivilisés ». On repassera pour le terme pas forcément approprié. En tout cas, nous n'avons pas reçu un seul mot d'excuse pour les étudiants qui ont été émus que les algorithmes les renvoient vers cette vidéo car eux-mêmes suivent le compte de Luis Vassy. A la place, nous avons eu droit à des menaces et de l'intimidation. De la même manière, je tiens à le rappeler, que tout ce que nous publions sur les réseaux sociaux est scruté à la loupe avec parfois des messages de la part de membres de la direction au sujet de nos publications qui nous parviennent dans la seconde, nous tenons à dire que le directeur doit également rendre des comptes sur ce qu'il publie sur ses comptes professionnels et personnels, en particulier s'ils sont publics. S'il a le droit de soutenir certaines publications, nous avons aussi le droit de le critiquer publiquement et il n'est pas normal d'être menacé pour cela. Merci.

Xavier RAGOT

Sur le dernier point, il est difficile de répondre en l'absence du directeur. Je vous propose de la lui poser au prochain CI. C'est quand même plus élégant de la lui poser en sa présence.

Anne-Solenne DE ROUX

Inès, vous avez raison. C'est un motif pour lequel on a fait passer, devant cette instance, la fermeture de certains programmes. La décision avait été prise avant, c'est la mise en œuvre qui a pris un peu plus de temps. S'il est encore affiché sur le site de l'IEP, c'est que nous avons encore des étudiants dans ce programme. Elle sera supprimée quand cette dernière cohorte sera diplômée. Ce n'est pas un master, c'est un double diplôme avec l'université Paris Cité en santé publique, au sein de la spécialité santé. Il fonctionne mal depuis sa création. Mais je vous rejoins, quand on décide de fermer un programme, il est important de communiquer à minima sur les raisons pour lesquelles on décide de le fermer.

Xavier RAGOT lève la séance à 11h10.